

Conseil Municipal du jeudi 11 septembre 2014

Le Conseil Municipal de Meroux s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 11 septembre, en mairie.

Les travaux débutent à 20 h 05.

Membres présents : Stéphane Guyod, Emmanuelle Bohl, Victor Cabete, Noémie Dubost, Catherine GEROME, Christophe Henny, Gilles Houillon, Jean-Luc Magris, Chantal Martin-Garcia, Thierry Mantion, Caroline PATTAROZZI, Jacques Rouèche, Patrice Sainty et Jean-Marc Tochon

Membre excusée : Isabelle Ludwig

Secrétaire de séance : Jean-Marc Tochon

Cinq personnes présentes dans la salle au début du conseil.

Le Maire fait état des délibérations prises lors de la séance du 03 juillet.

Le compte-rendu de la séance du 03 juillet n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

- Délibérations :

1. Tarification de l'accueil périscolaire, garderie et cantine

En préambule, le Maire fait état de 46 enfants inscrits à ce jour sur l'ensemble des activités proposées. Le détail est donné par activité (accueil du matin, accueil de midi, repas de midi, études dirigées, accueil de loisirs, accueil du soir). De tels effectifs montrent que cet accueil était vraiment attendu par les familles et que c'est une belle réussite. Le Maire remercie les élus, les secrétaires et les employés techniques qui se sont fortement impliqués dans ce projet. L'investissement pour la commune se monte à 5 378,82 euros (tables pour les repas, cloisons,

réfrigérateur, lave-vaisselle, table inox, vaisselle...). Trois personnes, dont deux du village, ont été embauchées à temps partiel. Une convention a été établie avec les Francas pour la prise en charge de l'accueil de loisirs.

Le Maire présente les tarifs appliqués pour chacune des activités (tarifs différents pour les enfants de Meroux et pour les enfants des communes extérieures).

	Enfants de Meroux	Extérieurs
Accueil du matin	1 €	1,25 €
Accueil midi	1 €	1,25 €
Repas + garderie	5 €	6,25 €
Etudes dirigées	3 €	3,75 €
Accueil de loisirs	3 €	3,75 €
Accueil du soir	1 €	1,25 €

Vote favorable pour ces tarifs, à l'unanimité, moins une abstention (Catherine GEROME).

1. Convention gestion des études dirigées

Une convention est à passer entre la commune et le syndicat du RPI de Meroux-Moval-Sévenans pour que les parents payent la totalité du périscolaire à la commune de Meroux qui reversera ensuite au syndicat le montant des salaires à verser aux Professeurs des Ecoles pour les études dirigées.

Vote favorable à l'unanimité.

1. Subvention exceptionnelle coopérative école

La coopérative de l'école a établi des chèques pour le règlement de différents équipements pour le périscolaire (montant 540 euros). Le Maire demande de verser à la coopérative une subvention égale au montant des dépenses effectuées.

Vote favorable à l'unanimité.

1. Bail de location du logement communal n°02

Le logement n°2, au dessus de la mairie, change de locataires à la date du 1^{er} octobre. Un état des lieux de sortie et un état des lieux d'entrée seront faits et une fuite à la douche sera réparée.

Vote favorable à l'unanimité.

1. Décision modificative n°02/2014

Il faut ouvrir une ligne budgétaire pour rembourser la caution du locataire partant et pour percevoir la caution du locataire arrivant. De plus, il convient d'effectuer des changements de crédits pour régulariser les comptes entre « Hélios » et le logiciel de la commune (différence de 801,61 euros). De plus, la caution versée en 2011 par le locataire du logement n°2 doit être remboursée (210 euros). M. le Maire propose les modifications suivantes :

Section d'investissement, dépenses :

Chapitre 21, compte 21311 (hôtel de ville) : – 1020 €

Section d'investissement, dépenses :

Chapitre 16, compte 165 (dépôts et cautionnements reçus) : + 1020 €

Vote favorable à l'unanimité.

1. Contrat de travail de M. Georgi POTCHROUA

Le contrat CUI-CAE de M. POTCHROUA prend fin le 16 septembre 2014. Il sera embauché en CDD pour 6 mois à partir de cette date, conformément à la proposition évoquée lors du conseil du 03 juillet dernier.

Vote favorable à l'unanimité.

1. Droit de chasse

Le droit de chasse s'élevait à 1 100 euros en 2013. Pour cette association, qui ne percevait pas de subvention communale jusqu'à cette année, le Maire propose que ce droit passe à 1 000 euros en 2014 et que l'ACCA reçoive 200 euros de subvention (déjà versée suite à la décision du CM le 3 juillet 2014).

Vote favorable à l'unanimité moins une abstention (Jacques ROUECHE).

1. Transfert des pouvoirs de police spéciale CAB

La CAB peut récupérer une partie des pouvoirs de police du Maire (assainissement, collecte des déchets, aires d'accueil des gens du voyage). Le Maire donne son accord de principe.

Pas de vote du conseil puisque les pouvoirs de police sont exclusivement réservés au Maire.

1. Bourse aux vêtements enfants, jouets, puériculture

Une bourse aux vêtements d'enfants, jouets et puériculture est prévue le 12 octobre au Fort de Meroux. Faute d'association volontaire pour prendre en charge cette manifestation, celle-ci sera organisée par la municipalité.

Vote favorable à l'unanimité moins une abstention (Gilles HOUILLON), pour un tarif de 5 euros la table de 1,80 m.

1. Travaux mur mairie

Christophe HENNY présente les devis reçus. Le montant des travaux serait, au maximum, de 20 000 euros TTC. Une subvention a été demandée au député et la commune pourrait aussi éventuellement toucher une subvention DETR. Les travaux, conformes au projet présenté lors de la réunion du 05 juin dernier, seront effectués, soit à l'entrée de l'hiver, soit au printemps 2015.

Vote favorable à l'unanimité pour lancer ce projet dans les conditions présentées.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 9 octobre à 20 h 00, en présence du Président de la CAB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Le secrétaire de séance

Jean-Marc Tochon